

CRECHE « LES MARMAILLOUX » LE VILLAGE 07110 VALGORGE

Janvier 2019

L'ouverture de la structure d'accueil associative sise à l'Ecole Publique de VALGORGE, est autorisée à compter du 7 Septembre 1993.

STATUT DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE D'ACCUEIL

La crèche « Les MARMAILLOUX » est une structure gérée par le Centre Social Rural Intercommunal du Pays de Valgorge : Association loi 1901

NOMBRE DE PLACES GLOBAL

La capacité d'accueil maximale est de 12 places en agrément modulé.

HEURES D'OUVERTURE

Pour chaque forme d'accueil

- Lundi au vendredi 7h30 – 18h
- Fermeture annuelle au mois d'août et pendant les vacances de Noël.

REGLEMENT INTERIEUR

FONCTIONS DU RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

L'établissement est encadré par une Educatrice de Jeunes Enfants.

- Elle organise et encadre l'équipe et gère le quotidien, notamment des plannings d'accueils des enfants.
- Elle met en pratique le projet pédagogique, encadrement les activités éducatives, gère le matériel et les jeux
- Elle est garante des objectifs du projet de l'établissement.

L'équipe se compose de 4 salariées permanentes.

Le directeur du Centre Social Rural Intercommunal assure la gestion administrative et financière

MODALITES POUR LA CONTINUITÉ DE LA FONCTION DE RESPONSABLE

- La continuité de la fonction de responsable est assurée par l'auxiliaire de puériculture ou, le cas échéant, le directeur du Centre Social.

MODALITES D'ADMISSION DES ENFANTS

- L'inscription se fait par l'intermédiaire du guichet unique du Pôle Enfance Jeunesse situé sur la commune de Lablachère (prendre rdv au 04 75 93 59 23). Les conditions générales d'admission sont déterminées par la communauté de communes Beaume Drobie.
- La famille doit être adhérente du C.S.R.I
- Le paiement s'effectue sur facturation mensuelle auprès du centre socioculturel
- En cas d'absence de l'enfant, la crèche doit être avertie dès 9h. Tout temps d'absence est dû, sauf sur présentation d'un certificat médical ou annulation 2 jours avant l'inscription prévue.

TARIFS

- L'adhésion au Centre Social : L'adhésion au centre socioculturel est de 20 € pour l'ensemble des membres de la famille. Le coût de l'adhésion peut être modifié annuellement par décision de l'Assemblée Générale.
- Les tarifs d'accueil : Basés sur la Prestation Unique de Service servie par la caisse d'Allocation Familiales et le quotient familial.

Notre association est autorisée à accéder au service CAFPRO qui nous permet, avec votre n° d'allocataire, de connaître votre Quotient Familial et ainsi déterminer votre tarif unitaire. Ces informations sont demandées aux parents pour nous permettre de déterminer le tarif horaire. Toute ½ heure entamée est facturée (facturation à la ½ heure).

SURVEILLANCE MEDICALE

- Le personnel d'encadrement peut être autorisé à aider à la prise de médicaments en tant que « tiers aidant à accomplir les actes de la vie courante » sous réserve que les médicaments aient été prescrits par un médecin.

L'ordonnance concernant le traitement sera exigée et le médicament devra être identifié et placé au réfrigérateur ou dans la corbeille de l'enfant.

➤ Les signes cliniques devant faire envisager un départ de l'enfant sont : une fièvre supérieure ou égale à 38°3, une éruption cutanée, des diarrhées ou vomissements, une détresse respiratoire, une toux intense, des pleurs incessants. Le personnel se permettra de prévenir les parents sur leurs lieux de travail pour organiser le départ de l'enfant ou la conduite à tenir.

➤ Les parents s'engagent à ne pas amener l'enfant en cas de maladie contagieuse, à respecter le délai de 48h antibiothérapie avant le retour de l'enfant. Ceci pour éviter les risques de contagion des autres enfants et du personnel.

➤ Pour certaines maladies, l'éviction est une obligation réglementaire : varicelle, impétigo, oreillons, rougeole, gastro-entérite, scarlatine, tuberculose, angine bactérienne. Le retour de l'enfant en collectivité est prévu avec le médecin traitant qui délivre un certificat autorisant le retour en collectivité.

MODALITES D'INFORMATION, DE PARTICIPATION DES PARENTS A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

➤ La structure est ouverte à toutes les bonnes volontés, vous pouvez venir assister à l'activité de votre choix, accompagner une sortie (médiathèque, maison de retraite...), réaliser de menus bricolages ou encore faire profiter tous le monde de vos dons artistiques.

➤ Les parents doivent fournir marqués au prénom de l'enfant, un change complet de saison, des pantoufles, une boîte de mouchoirs papier occasionnellement, le « nin-nin » ou « doudou » si l'enfant en possède un, une gigoteuse éventuellement.

Les couches, les repas et les gouters sont fournies par l'établissement.

➤ La possibilité vous est également offerte d'intégrer la vie associative du Centre socioculturel par le biais du Conseil d'Administration, Bureau...

MODALITE D'AFFICHAGE

➤ Dans les locaux de la crèche, un panneau est prévu pour la communication et l'implication parentale.

➤ Les locaux du centre socioculturel peuvent également être utilisés pour l'affichage.

PROJET D'ETABLISSEMENT

PROJET ASSOCIATIF

La crèche « Les MARMAILLOUX » dépend du Centre Socioculturel qui est une association Loi 1901. Elle se réfère aux statuts du Centre Socioculturel.

PROJET SOCIAL

La crèche « Les MARMAILLOUX » est un lieu d'accueil, de rencontre, d'écoute et d'échange autour de la petite enfance.

Ses objectifs étant :

- de permettre aux parents et à l'enfant de vivre au mieux leurs premières séparations,
- d'offrir une ambiance matérielle et affective favorable à l'épanouissement, l'autonomie et la créativité de l'enfant en respectant son rythme et sa famille,
- de favoriser les échanges entre enfants et les accompagner dans leurs premières expériences de vie en groupe ; initier la socialisation naissante
- d'être un lieu d'ouverture au monde
- de créer une relation d'écoute, d'échange, de confiance entre parents, avec les professionnels,
- de créer un lieu d'information sur la petite enfance.

LES PARTENARIATS

La crèche travaille avec divers partenaires :

Partenaires financiers :

- Les communes ; Le conseil général ; La C.A.F ; La M.S.A

Partenaires conseil :

- Protection Maternelle Infantile (Conseil Général) ; Réseau Petite Enfance de l'Ardèche.

Partenaires éducatifs :

- La ludothèque itinérante « Déambull' » ; La médiathèque intercommunale ; L'école maternelle ; Maison de retraite.

PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

Introduction

Ce projet pédagogique et éducatif tente de présenter la crèche et son fonctionnement afin d'établir une relation de confiance avec les familles. Il vise à exprimer les valeurs éducatives qui nous animent. Ce document vous aidera à comprendre comment notre équipe conçoit l'accueil du jeune enfant, il reste ouvert à toutes remarques et suggestions.

Située dans les murs de l'école, la crèche partage la cour de récréation pour les jeux de plein air.

Accueillir l'enfant porteur de handicap ou porteur d'une maladie chronique :

Toute demande d'intégration d'un enfant porteur de handicap ou d'une maladie chronique sera étudiée avec un esprit d'ouverture.

Séparation, adaptation, fonctionnement de l'équipe :

Pour le jeune enfant, fréquenter la crèche c'est apprendre à vivre sans son/ses parent(s). C'est supporter son absence pour partir à la découverte d'un nouveau lieu, s'ouvrir au monde de l'ailleurs et des autres.

L'expérience de la séparation (parfois douloureuse pour l'enfant et/ou pour le parent) marque un pas décisif vers l'autonomie et la socialisation. Aussi, le rôle du personnel de la crèche est de l'accompagner au mieux.

Franchir cette étape en douceur est le principal but de l'adaptation proposée par l'équipe.

L'adaptation progressive :

La période d'adaptation commence dès la visite commentée de la crèche (fonctionnement, organisation, présentation du personnel... au parent et à l'enfant). Lors des premières fréquentations de l'enfant à la crèche, le parent est fortement invité à rester avec son enfant au sein de la structure afin de lui permettre de découvrir les lieux et le groupe d'enfants en toute sécurité. Le parent comprendra mieux les côtés pratiques de l'organisation et verra les professionnelles agir. Cette phase d'adaptation sera plus ou moins longue selon les enfants.

Principes communs de l'adaptation :

1^{ère} visite : 30 minutes.

2^e visite : 1 heure.

3^e visite : le repas.

4^e visite : 1 heure et absence du parent 20 minutes.

Favoriser l'acquisition de l'autonomie :

Pour l'enfant devenir autonome c'est d'abord jouer seul, s'endormir seul, c'est ensuite marcher et enfin, faire tout de préférence « tout seul » (manger, s'habiller...).

A la crèche l'autonomie des enfants est une possibilité mais jamais une obligation car elle doit être liée au plaisir.

Activités et vie quotidienne :

Le jeu est le principal mode d'expression du jeune enfant, il est aussi un composant essentiel de son développement : du langage, de la motricité, de la propreté et de la socialisation.

Le jeu est une activité de découverte autonome et spontanée qui passe par le plaisir.

Les activités : peinture, cuisine, dessin, lecture d'album, sortie médiathèque, partenariat avec la Maison de Retraite, visite de fermes, chant de comptines, éveil sonore et musical, parcours psychomoteur...

L'instauration d'un planning d'activités hebdomadaire est progressivement installé pour enrichir et structurer le quotidien de la crèche : Le lundi est consacré à la cuisine, le mardi à la psychomotricité, le jeudi à la créativité, le vendredi aux jeux chantés. Celui-ci sera amené à évoluer tout au long de l'année.

A certains moments de la journée, nous formons plusieurs groupes d'enfants pour mieux répondre à leurs besoins spécifiques :

Les « bébés » (0 à 10 mois) qui ont besoin de sécurité, de liberté motrice, de sommeil et d'espaces calmes.

Les « trotteurs » (10 à 18 mois) sont dans une phase de développement moteur, dans l'apprentissage du NON et commencent à appréhender les notions de limites.

Les plus grands (18 à 36 mois) apprennent l'autonomie, la propreté, mais ont besoin également de limites.

L'alimentation :

Le goûter du matin est l'occasion pour les enfants de se rassembler autour d'une collation commune. Ils sont invités à déguster différents aliments: fromage/craquote, raisins, fruits...

Le repas et le goûter de l'après-midi sont fournis. Vous pouvez ramener un repas personnalisé. La viande doit être **coupée** afin de faciliter la gestion du temps repas. L'équipe

L'équipe fait en sorte que les repas soient un moment de plaisir et de convivialité entre enfants. En accord avec la famille et si l'enfant en manifeste le désir, il lui est proposé de manger seul (en général vers 15 mois). Cet apprentissage, qui permet à l'enfant de devenir peu à peu autonome, passe souvent par la découverte des aliments avec les mains.

Le sommeil :

Le sommeil est indispensable au bien-être, à l'épanouissement et à la croissance du jeune enfant. La crèche dispose de lits à barreaux pour les plus petits et de matelas au sol pour les plus grands.

Chaque enfant a son rituel d'endormissement : objet familial, sucette, doudou, boîte à musique, bercement, turbulette ... Il est important pour l'équipe de le connaître, afin de tous les accompagner au mieux. L'adulte est très présent pour les aider à retrouver leur calme et pour l'endormissement.

Il arrive qu'un enfant refuse de dormir; l'équipe ne pourra pas le forcer, mais lui proposera un temps calme dans la salle de jeu ou un sommeil en poussette pour les plus petits.

Change et propreté :

Dès que l'enfant en manifeste le désir (jamais avant 18 mois), le pot « entre en scène ». L'acquisition de la propreté est initiée en douceur et en lien avec la famille. Elle est plus ou moins tardive et s'installe progressivement avec plaisir et sans contrainte. La structure est équipée d'un lavabo et d'un WC adapté aux tous petits.

Les enfants sont quotidiennement sensibilisés à l'hygiène par des rituels tels que le lavage des mains avant et après le repas, après certaines activités, au retour de la sortie dans la cour... Le personnel se lave les mains régulièrement et notamment après chaque change.

Hygiène et collectivité :

Hygiène en collectivité : la « crèche » : La crèche est nettoyée et désinfectée après chaque journée de fonctionnement, selon les normes d'hygiène en collectivités. Le coin change, pour sa part, est désinfecté 2 fois par jour.

Hygiène de l'équipe : Le personnel se lave les mains très régulièrement, notamment après chaque change. Le personnel met tout en œuvre pour élaborer les protocoles d'hygiène afin de respecter la législation, de préserver la santé des enfants et de limiter au maximum le nombre d'infections, de contagions et ainsi d'épidémie.

JOURNEE TYPE A LA CRECHE (temps forts)

7h30 à 9h	Accueil des enfants et des parents Jeux libres (pâte à modeler, puzzles...)		
9h15	Collation : Chants autour de la table Biscottes, fromages, fruits de saison...		
10h à 10h30	Change des tout petits si besoin et coucher des bébés Pause pipi et mise en route des activités pour les grands		
10h30 à 11h15	Les bébés : Temps calme Sommeil	Les Moyens : Activités ou jeux libres extérieurs ou à la crèche	Les grands : Salle de motricité du Centre Social ou à l'extérieur.
11h15 à 12h30	11h15 : Repas échelonnés des bébés puis des moyens 11h30 : Repas des plus grands.		
12h30 à 13h	Changes / déshabillage Lecture, jeux calmes pour les plus grands.		
13h à 14h30	Temps calme, relaxation pour l'endormissement. Sieste Jeux de motricité, extérieur pour les plus petits.		
A partir de 14h30	Levers échelonnés		
15h à 15h30	Goûters échelonnés Activités, jeux extérieurs ou intérieurs		
16h30 à fin	Jeux libres, activités accueil du soir et départ des enfants.		